



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

Rapport moral 2020

Assemblée générale GADEM - 13 mars 2021

Changement interne :

Equipe salariée :

- La chargée de communication et digital n'a pas renouvelé son contrat qui a pris fin en septembre 2020 après un an au GADEM. Son remplaçant a été recruté en décembre 2020 et prendra ses fonctions en janvier 2021 ;
- La chargée de suivi Droit des étranger-e-s qui avait rejoint le GADEM le 1^{er} janvier 2018 a démissionné du GADEM en novembre 2020. Elle a été remplacée dès décembre 2020 par Rim Nozhi qui l'avait remplacé lors d'un congé maternité et avait intégré le GADEM pour un stage au sein du Conseil civil de lutte contre toutes formes de discrimination ;
- Le GADEM a mis en place des **mesures pour faciliter le télétravail des salarié-e-s** dès le 16 mars 2020 à la suite de l'annonce par l'Etat marocain de l'état d'urgence sanitaire.
- En 2020, **le GADEM n'a reçu aucun-e nouveau-elle stagiaire, ni volontaire**. Un-e volontaire de solidarité internationale devait rejoindre le GADEM afin de soutenir le travail que le GADEM souhaite engager sur les mineur-e-s marocain-e-s non accompagnés-e-s et les expulsions depuis l'Europe (particulièrement de France et Espagne). Le travail de définition de la mission et de recrutement a été finalisé, mais le démarrage de la mission prévu en septembre 2020 pour 10 mois a été reporté à une date non définie, étant donné la situation actuelle liée à l'état d'urgence sanitaire. Ce volontariat s'inscrit dans un programme mis en place par l'association Echanges et Partenariat et le réseau Migreurop. Ce volontariat permettra au GADEM de réaliser un état des lieux et de mieux comprendre la situation afin de réfléchir à des pistes de travail pour la suite. Il fait suite au projet suivi des expulsions de ressortissant-e-s qui s'est déroulé sur les années 2018 et 2019.
- Le stage de coordination de l'élaboration du nouveau rapport du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations – Edition 2019 de l'état des lieux des discriminations au Maroc commencé en octobre 2019, s'est terminé en mars 2020 et a été prolongé d'un mois en septembre 2020 pour la finalisation du rapport.
- Fin 2020, le GADEM a mis en place une nouvelle forme de groupes de discussions existants (**mini Groupe d'entraînement à l'analyse de situation – mini GEASEs**) afin de soutenir les membres de l'équipe salariée impliquée dans les missions de terrain et/ou l'accompagnement juridique et administratif. Ces membres de l'équipe ont en effet été fortement sollicités-e-s depuis le début de l'état d'urgence sanitaire. Le GADEM a souhaité

apporté une forme de soutien renforcé à l'équipe grâce à Anne Balenghien la consultante/membre du GADEM qui assure ses fonctions depuis 2010.

Bailleurs de fonds :

- Depuis le 1^{er} janvier 2018, le GADEM est soutenu par l'**Open society foundation (OSF)** pour une période de deux années (150 000 \$). Cette subvention a pris fin en septembre 2020 après une extension de deux mois et a été renouvelé sur 30 mois (de juillet 2020 à décembre 2022) à hauteur de 200 000\$;
- La subvention de 24 mois (juin 2018 à juin 2020) de la **Division sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse** a pu être prolongée de 3 mois afin de finaliser les activités prévues et a été renouvelée pour une nouvelle période de 24 mois (octobre 2020 à octobre 2022) à hauteur de 150 000 CHF ;
- En 2020, la **fondation Rosa Luxembourg** (Rosa Luxemburg Stiftung) a renouvelé son soutien au GADEM pour une nouvelle année (25 000€) ;
- Le GADEM reçoit toujours une subvention annuelle du **Fond pour les droits humains mondiaux (FDHM)** à hauteur de 15 000\$. Une aide exceptionnelle Covid-19 de 35 000\$ a été accordée cette année ;
- La nouvelle subvention du **Sigrid Rausing Trust (SRT)** renouvelée en 2019 pour une période de 3 ans (120 000€) est toujours en cours.

Fonds transitant sur le compte GADEM pour des partenaires :

L'**Association lumière sur l'émigration au Maroc (Alecma)** rencontre toujours des difficultés pour l'ouverture d'un compte bancaire et le GADEM a renouvelé son soutien en 2020. Le GADEM a reçu deux subventions pour le compte de l'Alecma cette année.

Renforcement de la sécurité informatique

En 2020, le GADEM a installé un serveur dans les locaux du GADEM afin d'assurer une plus grande sécurité des données de l'association. Des procédures ont également été mises en place, ainsi qu'un contrat de maintenance annuelle avec une société privée afin d'assurer la maintenance régulière du parc informatique de l'association. Cette société apporte également conseils et propositions d'amélioration pour renforcer la sécurité informatique.

Activités phares pour 2020 :

Adaptation à la crise sanitaire

La crise sanitaire en lien avec la Covid-19 a eu un impact certain sur les activités du GADEM. De nombreuses activités ont dû être annulées ou adaptées au nouveau contexte. Le GADEM s'est équipé afin de pouvoir revoir son plan d'action et organiser certaines activités sous un nouveau format. Avec le soutien de la Fondation Heinrich Böll, le GADEM a pu souscrire à un abonnement Zoom. De plus, le GADEM a fait l'acquisition de certains outils et matériels informatiques



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

nécessaires aux réunions, rencontres et formations à distance et a mis en place la fibre optique pour une meilleure connexion. Le rapport moral 2020 met en avant les adaptations et ajustements mis en place par le GADEM afin de s'adapter à cette situation exceptionnelle.

[Analyse des situations emblématiques suivies par le GADEM depuis sa création](#)

En 2020, le GADEM a réalisé une étude avec le soutien d'une consultante intitulée « **Analyse des stratégies judiciaires et extra-judiciaires mises en œuvre par le GADEM dans le cadre de son accompagnement juridique** ». Cette étude se base sur les principales situations emblématiques (25 dossiers au total) suivies par le GADEM depuis 2008. Elle s'intéresse aux stratégies mises en œuvre par le GADEM, en lien avec les acteur-ric-e-s impliqué-e-s (avocat-e-s, acteur-ric-e-s associatif-ve-s ou institutionnel-le-s, etc.) et au regard du contexte dans lequel ces situations s'inscrivaient. Cette étude vise également à évaluer et capitaliser sur le travail mis en œuvre dans ce domaine, avec une visée prospective afin de pouvoir réfléchir à et développer de nouvelles pistes de travail pour le GADEM.

[Le nouveau site internet du GADEM enfin en ligne !](#)

La chargée de communication et digitale recrutée en septembre 2019 a travaillé, dès son embauche en septembre 2019, sur la nouvelle version du site internet du GADEM. Le nouveau site est en ligne depuis septembre 2020 et possède de nouvelles rubriques comme une **revue de presse 2.0**, disponible sur le site du GADEM, actualisée quotidiennement et sur laquelle il est possible de faire des recherches par mots clefs. Le site est également pourvu d'un blog pour permettre à ses membres de rédiger et partager des réflexions, et de participer à la vie et à la dynamique du site, ainsi que d'une rubrique « **Mediating** » pour faire le suivi des propos discriminatoires relevés dans les médias et les discours politiques. Le Conseil civil de lutte contre les formes de discrimination et le Collectif Loujna Tounkaranké y possèdent également leur propre page.

[« Berguigo au pays des humains »](#)

Le GADEM avait organisé un atelier bande-dessinée en 2018 avec 13 participant-e-s. Cet atelier animé par Zainab Fassiki, dessinatrice de bande-dessinée, avait pour but de faire découvrir aux participant-e-s les techniques de création d'une bande-dessinée et de fixer ensemble les grandes lignes pour accompagner le travail de la consultante. La bande-dessinée : « Berguigo au pays des humains » issue de cet atelier, traite de différentes formes de discrimination afin de sensibiliser le grand public sur ces questions. Elle a été publiée en français et en arabe dialectal.

[Nouveau rapport du Conseil civil](#)

En septembre 2020, le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations a finalisé la 2^{ème} édition du rapport sur l'état des lieux des discriminations au Maroc, dont le travail avait été amorcé en 2019. Comme pour sa 1^{ère} édition, ce rapport contient une première partie présentant le contexte général, le Conseil civil et la méthodologie du rapport. La deuxième partie du rapport comporte les contributions de 7 membres du Conseil civil dont le GADEM, ainsi qu'une



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

synthèse du rapport revenant sur les éléments importants des contributions des membres ayant participé à l'élaboration du rapport, en fournissant une analyse intersectionnelle des discriminations. Pour ce rapport, le GADEM a travaillé sur « **Les discriminations spatialisées à l'encontre des personnes étrangères au Maroc – Entre déplacements administratifs forcés à l'intérieur du territoire marocain et restrictions à la mobilité** ». Aucune publication n'a pour le moment été faite, mais un envoi ciblé à des acteur-ric-e-s institutionnel-le-s et à des ministères pertinents.

Saisine du Conseil national de la presse

Le GADEM a saisi le Conseil national de la presse (CNP) pour des publications dont les contenus étaient porteurs de stigmatisations, de préjugés à caractère racistes et pouvaient constituer une incitation à la discrimination et à la haine raciale. Une première saisine a été adressée le 30 janvier 2020 à la suite de la publication dans le journal arabophone Assabah le 28 janvier 2020 d'un article intitulé « Les Africains envahissent les passerelles pour piétons à Casablanca » (traduction du GADEM du titre original en arabe). Cette saisine faisait également référence à une publication ultérieure parue le 29 novembre 2019, et intitulée « Des mendiants africains inondent Casablanca » (traduction du GADEM du titre original en arabe).

En mars 2020, le GADEM avait prévu une nouvelle saisine du CNP concernant une publication jugée discriminatoire dans l'hebdomadaire francophone Le Reporter du 5 mars 2020 (article intitulé « 1^{er} cas de Coronavirus au Maroc QUI EST RESPONSABLE ? »). Le document de saisine n'a pas pu être déposé en raison des mesures de restrictions à la mobilité prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Focus sur les incontournables du GADEM

Les formations, activités clés et transversales

- Formations à l'attention des acteur-ric-e-s institutionnel-le-s et/ou de la société civile

Le **7 février 2020**, le GADEM a organisé une « **formallette** » (formation à l'utilisation de la mallette pédagogique) à **Tanger** à laquelle 9 personnes ont participé, représentant 6 structures (Tabadoul, Think Tanger, le TAM, OJA, Chifae, Les petits barons). Une autre formallette était prévue à Oujda mais a dû être annulée en raison de la crise Covid-19. Le GADEM a décidé de modifier sa stratégie et a commencé à développer en 2020 des vidéos de formation présentant le contenu de la mallette pédagogique et accompagnant son utilisation. Ces vidéos seront mises en ligne sur le site dédié à la mallette pédagogique.

- Formations à l'attention des acteur-ric-e-s de droit

Le **28 février 2020**, le GADEM a organisé, à **Casablanca**, un atelier à l'attention de 8 avocat-e-s sur le thème « **Conditions d'entrée sur le territoire marocain** ». La formation se basait sur des cas pratiques rencontrés par le GADEM et prévoyait un temps d'échange sur le cadre juridique en vigueur relatif aux conditions d'entrée sur le territoire marocain pour les personnes



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

étrangères et sur les moyens à disposition pour formuler un recours en cas de refus d'entrée et/ou de refoulement. Elle abordait également les questions liées aux Autorisations électronique de voyage (AEVM) exigées à l'entrée pour les ressortissant-e-s guinéen-ne-s (Conakry), malien-ne-s et congolais-es (Brazzaville) depuis 2018.

▪ Formations à distance

En décembre 2020, à la suite d'une sollicitation de la Fondation Heinrich Böll et grâce au soutien de la fondation, le GADEM a pu organiser une session à distance de formation en 4 temps sur les questions de **préjugés et stéréotypes sur les migrations** à l'attention de partenaires de la Fondation. La première session a été organisée le **16 décembre 2020**. Elle portait sur les termes utilisés dans le domaine des migrations. Les trois autres ont été organisées en janvier et février 2021.

Accompagnement juridique et administratif

Situation Covid-19 : A la suite de la mise en place de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020 et dans le cadre des mesures préventives prises par les autorités marocaines pour limiter la propagation de la Covid-19, le GADEM a maintenu la fermeture des locaux au public (sauf situations particulières ou urgentes) jusqu'à la fin de l'année. De plus, pendant la période de confinement, les activités du système judiciaire marocain ont été réduites aux urgences et cela a eu un impact sur le suivi des situations juridiques et du contentieux engagé par le GADEM.

Dans ce contexte :

- de nombreux dossiers ont très peu avancés, voire n'ont connu aucune évolution depuis mars 2020. En effet, après la fin de la période de confinement, les vacances judiciaires au mois d'août et une reprise chargée pour les tribunaux au mois de septembre n'ont pas permis d'aller au bout de certains dossiers bien engagés ;
- l'accompagnement et le conseil juridique pendant cette période se sont principalement concentrés sur des arrestations et des situations de privations de liberté sous couvert de violation de l'état d'urgence sanitaire, d'expulsions illégales de personnes de leur logement, de discriminations émergentes et de difficultés d'accès aux services publics ;
- la majorité des demandes adressées au GADEM concernait des besoins urgents humanitaires (hors mandat GADEM) tels qu'une aide pour le paiement du logement ou des urgences alimentaires. Le GADEM a donc beaucoup travaillé pour identifier les acteur-ric-e-s potentiel-le-s et orienter les situations auprès de partenaires et de nouveaux-elles acteur-ric-e-s mobilisé-e-s pendant cette période.

En 2020, le GADEM a fait le suivi de **47 dossiers**, dont 22 ouverts au cours de l'année 2020 et 25 ouverts avant janvier 2020, mais toujours en cours au 1^{er} janvier. Au 31 décembre 2020, 26 dossiers étaient clôturés et 7 suspendus. 14 dossiers étaient toujours en cours au 31 décembre 2020. 15 situations étaient suivies avec un-e avocat-e (dont un à la charge de l'intéressé) et 32 dossiers sans avocat-e. **6 différent-e-s avocat-e-s** ont été impliqué-e-s en 2020 dont l'avocate du

GADEM en contrat de prestation de service. **52 conseils et orientations** ont également été apportés pendant la période, principalement pour des questions de soutien humanitaire en lien avec la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les situations suivies par le GADEM en 2020 concernaient principalement :

- l'accompagnement pour des déclarations de naissance (récupération d'avis de naissance, déclaration dans ou hors délai, déclaration d'enfant nés à domicile, etc.) (7 dossiers) ;
- l'accompagnement pour des demandes de délivrance, duplicata en cas de perte ou de vol, de renouvellement de titre de séjour (4 dossiers) ;
- l'accompagnement pour des demandes d'asile, de réinstallation, de regroupement familial ou de recours pour les personnes déboutées du droit d'asile (3 dossiers) ;
- l'accompagnement dans le cadre d'une situation de privation de liberté à la suite d'arrestation (9 dossiers – actions collectives). 5 nouveaux dossiers ouverts en 2020 donc 3 dossiers concernant des situations spécifiques en lien avec le contexte lié à l'état d'urgence sanitaire ;
- le suivi de questions de nature pénale (notamment des dépôts de plaintes pour des agressions, différends bailleurs, des cas de défense ou un cas de rétention de passeport par l'employeur) (8 dossiers). Augmentation du nombre de situations de dépôts de plainte suivis par le GADEM, particulièrement pendant la période de confinement pour des questions de différends avec des bailleurs et menace d'expulsion du logement. Un dossier traitait également de poursuites pénales pour violation de l'état d'urgence sanitaire ;
- l'accompagnement pour des cas d'interdictions d'entrée sur le territoire (4 dossiers) ;
- l'accompagnement de personnes accusées d'(aide) à l'émigration irrégulière (4 dossiers) ;
- l'accompagnement pour des personnes maintenues en zone d'attente (3 dossiers) ;
- le suivi d'une situation de discriminations commises par des compagnies de transport – voir ci-dessous (1 dossier).

Activités du Volet Confluences marocaines

- **GADEM tient salon**

Une édition du « GADEM tient salon » a été organisée le 13 février 2020, pour présenter le roman d'Aminata Pagni, ancienne salariée et membre du GADEM, « Impossible de rester ». Cette fiction ancre le thème des migrations dans l'expérience intime et humaine d'une femme ivoirienne qui choisit de partir du Maroc quand il n'est plus possible de rester (17 personnes).

- **Lancement des premières rencontres - débat**

Le GADEM a organisé le 27 février 2020, une soirée débat autour du livre « Le Maroc noir » en présence de l'auteur Chawki El Hamel, dans les locaux du Comité d'entraide international (CEI)



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

et en partenariat avec l'association Français du monde - ADFE. Ce livre, résultat de plusieurs années de recherche, aborde le thème de l'esclavage au Maroc à travers sa justification historique et religieuse, et a permis de lancer une discussion sur ce sujet (76 participant-e-s).

- « Ftour causerie » pendant les mois de Ramadan

Deux ftours causeries étaient prévus au cours de la première quinzaine de mai 2020. Cependant, cette activité a dû être annulée en raison de l'état d'urgence sanitaire et du confinement, et ne pouvait s'organiser sous un autre format sans perdre le but ultime de cette activité qui peut se résumer par la rencontre, les échanges et les discussions autour d'un repas convivial à la rupture du jeûne.

Missions et travail de terrain

Des **réunions « groupe missions »** ont été mises en place pendant la période de confinement afin de continuer à suivre la situation sur le terrain en période de pandémie. Ces réunions étaient organisées sur une base hebdomadaire pendant le confinement et ont été maintenues par la suite sur une base mensuelle.

En février 2020, le GADEM avait organisé une mission à Nador et à Oujda afin de faire le suivi de la situation sur place et de rencontrer l'avocat en charge d'un dossier collectif concernant la situation de personnes détenues dans un centre à Arekmane.

Autres activités

- Guide juridique pratique – actualisation et nouvelles fiches

Le GADEM a profité de la période de confinement pour travailler sur de nouvelles fiches du guide juridique pratique et pour mettre à jour des fiches qui semblaient prioritaires dans ce contexte au regard des inquiétudes et questions soulevées dans le cadre de l'accompagnement juridique :

- une nouvelle fiche sur la restriction à la mobilité ;
- une nouvelle fiche sur les questions de discriminations ;
- une nouvelle fiche sur les condamnations pour (aide à) émigration irrégulière ;
- une actualisation de la fiche séjour en lien avec le travail ;
- une actualisation de la fiche justice.

Travail en réseau

Le Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations :

Les activités du Conseil civil de lutte contre toutes les formes de discriminations ont également été impactées par la mise en place de l'état d'urgence sanitaire à partir de mars 2020. En effet, en lien avec la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2020, le GADEM avait prévu de lancer, le 16 mars 2020, une campagne sur les discriminations. Il était prévu de publier des éléments de vulgarisation sur les textes de lois relatifs aux

discriminations au Maroc et de donner de la place au Conseil civil pour lui assurer une certaine visibilité. Cette activité a été annulée à cause du contexte liée à la Covid-19.

Le Conseil civil a pu finaliser son nouveau rapport (voir ci-dessus) et organiser sa réunion annuelle réunissant tou-te-s les membres du Conseil civil (en présentiel et à distance) les 27 et 28 novembre 2020 à Rabat.

Dans le cadre de la crise Covid-19, le Conseil civil a publié le 30 mars 2020 un communiqué intitulé « **Protection contre le covid-19 : Tou-te-s égaux-ales ?** » afin de faire part de ses préoccupations quant à la gestion de la crise sanitaire et la prise en compte des difficultés rencontrées par certaines tranches des populations au Maroc.

Le Collectif Loujna-Toukaranké

En 2020, le Collectif Loujna Toukaranké devait tenir à Rabat sa réunion annuelle et une formation régionale sur les mécanismes onusiens de protection des droits humains (animée par le GADEM et le Réseau des avocat-e-s de défense des droits humaines – Algérie) du 28 au 30 mars. Cependant, ces deux activités ont été annulées dès début mars en raison des premières mesures pour limiter la mobilité vers le Maroc. Le comité de pilotage a poursuivi son travail de veille, de collecte et d'échange d'information et de nombreuses réunions du copil ont été tenues.

De plus, le Collectif Loujna a travaillé sur la définition de ses priorités pour les prochaines années à venir afin de répondre à une sollicitation d'expertise France et de l'Agence française de développement pour participer à un programme régional dont l'objectif est le renforcement des échanges entre les acteur-ric-e-s institutionnel-le-s et la société civile au Maroc, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée Conakry et Tunisie.

Le GADEM a également participé aux réunions co-coordonnées par le Collectif et le réseau Migreurop sur la matérialisation de l'externalisation des politiques migratoires de l'Union européenne.

Productions du GADEM

En plus des publications présentées dans ce rapport moral, le GADEM a réalisé différentes productions :

- [Un nouveau flyer !](#)

Le GADEM a mis à jour et revu son flyer qui a été finalisé en 2020.

- [Publications en lien avec la crise Covid-19](#)

Depuis la déclaration de l'état d'urgence et particulièrement, pendant toute la période de confinement, le GADEM a suivi de près l'évolution du cadre juridique lié à l'état d'urgence sanitaire et l'adoption de nouvelles lois et mesures prises par le gouvernement pour enrayer la pandémie de la Covid-19. **Un travail de vulgarisation et de traduction en français et en anglais**



Groupe antiraciste
d'accompagnement
et de défense
des étrangers
et migrants

a été fait afin de permettre à tou-te-s d'accéder à l'information. De ce travail, une campagne d'information est née sous **#COVID19 Actualité - Updates**.

Le GADEM a également publié 2 communiqués de presse, le premier à la suite de l'annonce du confinement et le deuxième après la première annonce de prolongation du confinement d'un mois :

- Le 21 mars 2020 : « **Covid-19 : le gouvernement marocain en action mais quelles mesures pour les personnes étrangères au Maroc ?** » dans lequel l'association exprime son inquiétude sur la situation de certaines tranches des populations présentes sur le territoire marocain, notamment celles des personnes non ressortissantes marocaines qui se trouvent au Maroc dans une situation économique, sociale ou administrative particulièrement vulnérable au Maroc.
- Le 23 avril 2020 : « **Pour un moratoire sur l'application des dispositions de la loi n° 02-03 relatives au séjour des étranger-e-s au Maroc pour raison humanitaire durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire !** ». Ce communiqué de presse a également été transmis sous forme de lettre directement au chef du gouvernement et aux ministères concernés. Il demandait un moratoire sur la loi n°02-03 et particulièrement, sur les mesures prises à l'encontre des personnes en situation administrative irrégulière pendant cette période particulière.